

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA  
JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane,

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre,

Vu l'arrêté du 21/06/2016 portant création de la mention Activités physiques pour tous du BPJEPS, spécialité Educateur sportif,

Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 28/11/2023,

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup>.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Educateur sportif mention Activités physiques pour tous est attribué aux personnes dont les noms suivent :

<b>N° du diplôme</b>	<b>Genre</b>	<b>nom et prénom</b>		<b>Date et lieu de naissance</b>	
BP4ARA231441	Monsieur	CARLIER	Sébastien	17/08/1977	Le Nouvion-en-Thiérache
BP4ARA231442	Madame	DA SILVA	Rachel	08/07/1995	Lyon 3e Arrondissement
BP4ARA231443	Monsieur	DYSSLI	Hugo	22/12/1999	Besançon
BP4ARA231444	Madame	HADOUX	Diane	28/12/1988	Marcq-en-Barœul
BP4ARA231445	Madame	HAMACHE	Marissa	18/06/1990	Lyon 9e Arrondissement
BP4ARA231446	Madame	VALLIER	Claire	04/04/2002	Grenoble
BP4ARA231447	Monsieur	ZIBOUCHE	Houcine	12/03/2002	Lyon 8e Arrondissement

Article 2.- Le recteur de région académique d'Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Fait à LYON, le 08/12/2023

Pour le recteur de région académique d'Auvergne-Rhône-Alpes et par délégation,  
le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Brno FEUTRIER

